

1. Acceptation dans bon ordre

Le locataire accepte le logement dans l'état actuel il s'engage à le traiter en bon père de famille. Le règlement et les conditions générales doivent être respectés.

Il est interdit d'installer des tentes, des remorques, des camionnettes sur la parcelle louée. La sous-location de la parcelle est interdite.

2. Animaux et fumer

Il est strictement interdit de fumer et d'apporter des animaux (aussi pas des animaux des visiteurs!)

3. Paiement et conditions

Conditions de réservation

Une avance de 50% de la somme totale, doit être payée immédiatement après réservation. La réservation est seulement définitive après réception de ce montant. En payant cette première partie, vous vous déclarez d'accord avec les conditions générales dans ce document.

Le virement se fait par le numéro de compte ci-dessous :

BNP Paribas Fortis: BE52 0017 6022 1109

Communication : "location" + dates de séjour + votre nom complet.

Le prix de location + la caution doivent être payés 6 semaines avant le début de la location du logement.

Caution

Une caution de 200€ doit être payée 6 semaines avant le début de la location du logement. Si le locataire a rempli ses obligations, le reste de la caution sera remboursé dans les 3 semaines après la date de départ.

Paiements tardifs

Si le locataire ne paie pas le solde à temps (reste du montant de la location + caution) au plus tard 6 semaines avant début de la location, celle-ci sera automatiquement annulée. Dans ce cas, le propriétaire garde la caution comme dédommagement.

4. Début et fin de la période de location + remise du clé

La période de location commence le premier jour à 15 h et se termine le dernier jour à 12 h. La clé se trouve dans un coffre qui se trouve à notre pavillon. Nous vous donnons le code après paiement complet.

5. Annulation

En cas de paiement tardif, le propriétaire a le droit d'annuler la location. L'avance qui a déjà été payée sera gardée comme dédommagement. Si le locataire - pour n'importe quelle raison - ne peut/veut pas accepter le logement au jour convenu, il doit immédiatement avertir le propriétaire par écrit. En cas d'annulation, il doit quand-même payer les montants suivants:

- Jusqu'au 3 mois avant du jour de départ: 50 % de la caution.
- Entre 3 mois et 6 semaines avant la date de départ: 75% de la caution.
- Entre 6 semaines et le jour de départ: 100% du montant total.

6. Consommation

La consommation de l'eau, de gaz et d'électricité est incluse dans le prix par nuit.

7. Inventaire

Nous avons un inventaire dans l'habitation. En arrivant, le locataire est obligé de vérifier que celui-ci corresponde au contenu du logement et de communiquer des remarques éventuelles au propriétaire dans les 24 h. Des remarques concernant la liesse et des dégâts doivent aussi être communiquées dans les 24 h. Sans remarques, le locataire sera automatiquement responsable pour des éventuels dégâts ou déficits.

8. Responsabilité du locataire

Le locataire est responsable pour des dégâts au logement ou à d'autres caravanes sur le camping, causés par lui-même et/ou ses compagnons de voyage ou des visiteurs éventuels. Pendant la période de location, il est responsable pour le logement et sa liesse. Il se charge que les fenêtres et les portes soient fermées en cas de vent/pluie et que le logement soit fermé en cas d'absence.

Le locataire est responsable pour toute forme de dégâts, incluant des dégâts au mobilier constatés par le propriétaire à la fin de la période de location.

Si vous désirez faire du barbecue, il faut mettre le barbecue sur le gazon pour des raisons de la sécurité contre l'incendie et pour éviter des taches de graisse sur la terrasse.

Le locataire doit communiquer tout dégât au propriétaire avant de partir.

9. Responsabilité en cas des accidents et cambriolage

Le propriétaire n'est pas responsable pour des accidents qui se passent dans le logement.

Le locataire est responsable des cambriolages et des dégâts au mobilier si le cambriolage s'est passé sans traces de cambriolage. S'il n'y a pas de trace, par ex. quand il n'a pas fermé les fenêtres ou les portes en absence, le locataire est responsable des dégâts subis.

Le propriétaire n'est pas responsable pour des dégâts éventuels causés par le locataire pendant son séjour.

10. Ordures ménagères

Des poubelles doivent être vidées et nettoyées à la fin du séjour. Au bout - à la limite des deux campings (Mercator/Ideal) vous trouvez de grands containers à ordures pour le verre, le papier, les déchets ménagers, ...

11. Que devez-vous apporter?

- Des serviettes de bain
- Des torchons à vaisselle
- De la literie (housse de couette, housse d'oreiller, housse de matelas)
- * Lit double (1 x): drap de lit 200 x 200 (taille de matelas 140 x 190)
- * Lit seul (4 x en total): drap de lit 140 x 200 (taille de matelas 70 x 190)

12. Quoi faire avant de partir?

Avant de partir, le locataire doit nettoyer le logement et le laisser dans le même état qu'il l'a reçu. Des dégâts doivent être communiqués immédiatement au propriétaire.

Le locataire doit remettre tout dans sa place originelle, faire la vaisselle, essuyer, nettoyer tous les appareils utilisés et les sanitaires. Les couettes doivent être pliées et placées au bout du lit. Une charge supplémentaire de 50€ peut vous être comptée pour le nettoyage dans le cas de non respect de ces conditions. Ce montant sera déduit de la caution.

En Juillet/Août vous pouvez demander au propriétaire de faire le nettoyage. Merci de le mentionner quand vous réservez.